GUIDE PRATIQUE

Plus belle ma ville !

POUR UNE VILLE PLUS PROPRE

Craponne entre ville et campagne

GRANDLYON la métropole

en partenariat avec

Association Promotion du Civisme

sommaire

Crédits photos :
Mairie de Craponne,
Jean-Luc Mège
Photographies,
Stéphane Nys,
Thinkstock
Directeur de la publication :
Alain Galliano
Création graphique et mise en page : Pagina communication
Impression : Imprimerie Courand et Associés (ICA)
Ne pas jeter sur la voie publique

p. 4 ILS TRAVAILLENT *pour vous !*
p. 5 BALAYONS *nos mauvaises habitudes*
p. 6 DÉNEIGEMENT *qui fait quoi ?*
p. 8 POLLUTION VISUELLE *gare aux écarts*
p. 9 BIEN VIVRE ENSEMBLE *ça s'entretient !*
p. 10 JAMAIS SANS *mon sac !*
p. 11 MÉGOTS, CHEWING-GUMS... *dans la poubelle*
p. 12 LA COLLECTE *des déchets ménagers*
p. 13 LE TRI *c'est facile !*
p. 14 LA DÉCHÈTERIE *mode d'emploi*
p. 16 LES DONNERIES *la solidarité en déchèterie*
p. 18 PLAN DES OUTILS DE PROPRETÉ

Flop 5 des actes d'invicilités

1. déjections animales
2. jets de petits déchets
   papiers, canettes, mégots...
3. poubelles
   non rentrées ou sorties en dehors des jours autorisés
4. tags et graffitis
5. dépôts sauvages

éditos

AIMER SA VILLE, C'EST AUSSI LA RESPECTER

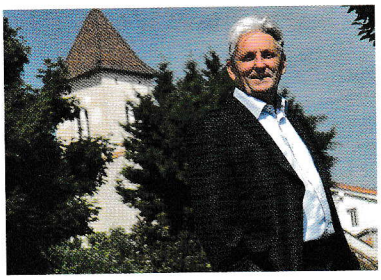

La propreté urbaine constitue un élément central de notre cadre de vie. Elle participe au bien-être des habitants qui exigent légitimement de pouvoir vivre, tous les jours, dans un environnement propre et agréable. Cette mission est confiée aux agents communaux et métropolitains, qui travaillent au quotidien pour entretenir et nettoyer les espaces publics. Mais ils ne doivent pas être les seuls concernés ! Leur travail doit s'accompagner d'une prise de conscience collective et d'un comportement responsable de la part de chacun d'entre nous. Nous avons donc souhaité éditer ce guide de la propreté et le mettre à disposition de tous les Craponnois. Simple et pratique, il reprend les principaux thèmes qui contribuent à rendre plus agréable notre vie en société. Notre rôle en tant qu'élu et notre "devoir" en tant que citoyen est de prendre soin de notre ville, car la propreté est l'affaire de tous !

Bien à vous
Votre Maire, Alain GALLIANO

L'Association pour la Promotion du Civisme (APC) fête en 2016 ses 20 ans d'existence et l'un de ses objectifs majeurs est de favoriser le Bien Vivre Ensemble.

À cette occasion, elle a proposé à la Municipalité une Charte de la Propreté, qui s'inscrit dans la continuité de la charte du civisme et des journées citoyennes.

En effet, chacun d'entre nous souhaite disposer d'un cadre de vie agréable et la propreté en constitue un élément important. Trois partenaires en sont partie prenante :

- la Municipalité et la Métropole, qui mettent en œuvre les moyens matériels pour maintenir notre ville propre,
- La Population, qui doit suivre des bonnes pratiques pour y contribuer.

La Municipalité et l'APC ont élaboré ce petit guide des bonnes pratiques dans divers domaines et appellent tous les citoyens à les respecter pour maintenir notre ville propre et accueillante.

Les membres de l'Association pour la Promotion du Civisme

ILS TRAVAILLENT *pour vous !*

3
agents de nettoiement de la Métropole interviennent à Craponne

5
jardiniers municipaux travaillent à l'embellissement de notre cadre de vie

QUI ?

Les agents de la Commune et de la Métropole

LEURS MISSIONS ?

Chaque jour, ils entretiennent les voies, nettoient les parcs et lieux publics, changent les sacs poubelles de la ville, etc.

COMMENT ?

Ils travaillent soit manuellement soit mécaniquement, équipés de matériel agréé (souffleurs, camions balayeurs aspirateurs, etc.).

ET AUSSI...

Nettoyage après certains évènements spécifiques : les marchés du mercredi et du samedi, les fêtes de la Commune, la Fête de la Musique, la Foire de Pentecôte et le vide-grenier d'automne, le 8 décembre...

BALAYONS nos mauvaises habitudes

LA PROPRETÉ N'EST PAS QUE L'AFFAIRE DES PERSONNES CHARGÉES DE RAMASSER OU DE NETTOYER, ELLE ENGAGE AU QUOTIDIEN LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN.
NOUS VOUS INVITONS À ENTRETENIR RÉGULIÈREMENT VOTRE TROTTOIR ET CANIVEAU (DÉSHERBAGE MÉCANIQUE OU MANUEL, BALAYAGE DES FEUILLES MORTES, GRATTAGE DE LA NEIGE ET DU VERGLAS), À TAILLER VOS HAIES ET À ÉLAGUER VOS ARBRES.

LES BONS GESTES

Optez pour les désherbants naturels :

- eau bouillante salée, eau de cuisson des pâtes, riz ou pommes de terre, à verser sur les herbes indésirables. L'eau salée brûle la racine et l'amidon asphyxie les plantes,
- vinaigre blanc (1l pour un demi-litre d'eau),
- herbicides d'origine végétale vendus en jardineries.

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE EN 2017 !

La ville de Craponne a adhéré en avril 2016 à la charte régionale « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages », qui vise à **supprimer, dès 2017, l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces communaux.**

L'objectif de cette action, en accord avec la réglementation, est de **protéger la santé publique et l'environnement.** Nous vous incitons à soutenir cette démarche en désherbant votre limite de propriété de façon naturelle, sans produit chimique.

En savoir plus : www.jardiner-autrement.fr

DÉNÉIGEMENT
qui fait quoi ?

LA COMMUNE ET LA MÉTROPOLE

Elles assurent le déneigement :
- des voies de circulation,
- des espaces qui bordent les immeubles appartenant à la collectivité et les lieux publics (postes, écoles, mairies, parkings, etc.).

LES RIVERAINS

Les habitants et les commerçants doivent assurer le déneigement devant leurs pas de portes (trottoirs et voies privées).

230
agents mobilisables à chaque instant sur l'ensemble de la Métropole

LES BONS GESTES

La neige fraîche est plus simple à dégager : raclez et balayez-la dès que possible

Optez pour du sel de déneigement, que vous pouvez remplacer par du sel de table, ou tout simplement du sable !

Pourquoi ne pas avoir salé avant alors que la neige était prévisible ?

Cela n'aurait servi à rien. Pour des chutes de neige supérieures à 2 cm, le traitement préventif n'a plus d'effet. Seuls les passages successifs des engins permettront d'éliminer la neige.

BON À SAVOIR

Pour connaître les conditions de circulation en temps réel et recevoir les alertes neige, rendez-vous sur onlymoov.com
Ouverture d'un standard neige de 5h à 22h en cas de fortes intempéries neigeuses : 04 78 95 88 44

En pratique

Les voies du réseau métropolitains sont hiérarchisées et déneigées suivant **trois niveaux d'intervention**, en fonction de leur importance et de leur fréquentation (niveau 1 : voies rapides, transports en communs, niveau 2 : voies secondaires, niveau 3 : voies à faible trafic).

POLLUTION VISUELLE

gare aux écarts

ACTION ANTI-TAG

Depuis plusieurs années, **la Commune a engagé un plan anti-tags pour l'ensemble des bâtiments communaux.** Le nettoyage rapide des tags évite leur recrudescence et porte ses fruits. Pour prolonger cette action, les particuliers dont les habitations sont taguées peuvent signer une convention de partenariat avec la Commune. **Elle s'engage à participer à hauteur de 50 % du coût du nettoyage sur présentation d'un devis.** Les tags doivent être situés à moins de 2 m de hauteur et visibles de la voie publique.

AFFICHAGE SAUVAGE

Légalement, les publicités, les enseignes, les pré-enseignes et le fléchage ne peuvent pas être placés n'importe où, sous peine de sanctions (arrêté municipal 05.112 P). Le Code de l'environnement prévoit des restrictions concernant les affichages visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont chargés de lutter contre cette pratique, source de pollution visuelle. 5 panneaux d'affichage libres sont à disposition sur la Commune.

SI VOUS REPÉREZ UN TAG

Contactez le secrétariat des Services techniques au 04.78.57.82.82

15 à 20 *tags sont effacés par an. Coût pour la Commune : 2500 à 3000 euros*

BIEN VIVRE ENSEMBLE
ça s'entretient !

TONDRE SON GAZON

La tonte et l'utilisation d'engins motorisés de jardinage sont autorisées :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

LE FEU DANS SON JARDIN

Vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin. Vous devez les déposer à la déchèterie ou dans un composteur (infos en p.14).

LES HAIES MITOYENNES

Les arbres ou les haies plantés en limite de propriété sont souvent source de conflits entre voisins.

- **Arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 m à l'âge adulte** (et non le jour de la plantation...) doivent être plantés à au moins 2 m de la limite de propriété (clôture).
- **Arbres et haies ne dépassant pas 2 m** doivent être plantés à au moins 50 cm du terrain voisin.

Les habitants et les commerçants ont l'obligation d'entretenir et de couper les arbres et les haies qui empiètent sur la voie publique et dépassent chez leurs voisins.

JAMAIS SANS *mon sac*

LES NUISANCES OCCASIONNÉES PAR LES DÉJECTIONS CANINES SONT NOMBREUSES, TRÈS GÊNANTES ET CONTRIBUENT À DÉGRADER L'IMAGE D'UN QUARTIER. RAMASSER LES DÉJECTIONS DE SON ANIMAL N'EST PAS TRÈS COMPLIQUÉ.

COMMENT FAIRE ?

- **utiliser les sacs disponibles gratuitement** dans des distributeurs canins, répartis dans toute la Commune,
- **se munir d'un sachet plastique ou papier lors de chaque sortie.**

18 *distributeurs de sacs répartis sur la Commune et régulièrement réapprovisionnés (voir plan p. 18/19).*

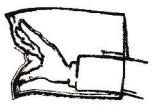

J'enfile le sac

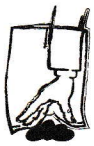

Je ramasse

Je retourne le sac

Je le jette à la poubelle

MÉGOTS, CHEWING-GUMS... *dans la poubelle !*

LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS. TOUS VOS DÉCHETS DOIVENT ÊTRE JETÉS DANS LES POUBELLES POUR FACILITER LE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX ET MÉTROPOLITAINS.

LES MÉGOTS

Durée de vie dans la nature : 10 ans
Pensez à bien éteindre vos cigarettes avant de les jeter dans les poubelles de la Commune.

LES CHEWING GUMS

Durée de vie dans la nature : 5 ans
Ayez le réflexe d'enrouler votre chewing-gum dans un morceau de papier avant de le jeter dans une poubelle.

LES EMBALLAGES GRAS ET ALIMENTAIRES

Durée de vie dans la nature : de 5 à 50 ans
Selon sa composition, un papier peut mettre plusieurs dizaines d'années à se dégrader. Le bon geste, c'est la poubelle !

110
poubelles sont à votre disposition, réparties dans toute la Commune

LA COLLECTE *des déchets ménagers*

LA MÉTROPOLE DE LYON COLLECTE ET TRAITE LES DÉCHETS MÉNAGERS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. ELLE POURSUIT SES EFFORTS POUR VALORISER AU MIEUX CES DÉCHETS, SOUS FORME DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ET DE RECYCLAGE.

Chaque Craponnois produit en moyenne

310

kilos d'ordures ménagères par an (source 2015)

LES JOURS DE COLLECTE

ordures ménagères **mardi et vendredi matin**

bac de tri **mercredi matin**

SANS MA POUBELLE, MA RUE EST PLUS BELLE !

La collecte est effectuée entre 6h et 13h. Les conteneurs doivent être rentrés dans les meilleurs délais après le passage des camions-bennes.

BON À SAVOIR

Trier les papiers tout au long de l'année, c'est aussi faire un don au Téléthon.
Pour chaque tonne de papier collectée sur l'année, 0,50 € est reversé à l'AFM. (10 000 euros ont été reversés en 2015 par la Métropole)

LE TRI *c'est facile !*

LES DÉCHETS RECYCLABLES
EN VRAC DANS LE BAC DE TRI

- Bouteilles et flacons en plastique
- Papiers (prospectus, journaux, magazines, annuaires, enveloppes...)
- Métal (canettes, boîtes de conserve, barquettes aluminium...)
- Cartons (emballages, briques alimentaires...)

✖ **Ne se recyclent pas :** boîtes à œufs plastique, barquettes alimentaires, pots de yaourts et de crème fraîche, emballages de pack d'eau, sacs plastiques.

LE VERRE
EN VRAC DANS UN SILO

- Bouteilles, pots et bocaux en verre avec ou sans les bouchons/couvercles.

✖ **Ne se recyclent pas :** Vaisselle en verre ou en porcelaine, plats en verre, ampoules.

Trier c'est donner !
La Métropole de Lyon reverse une participation à la « Ligue contre le Cancer » selon les quantités de verre collectées.

LES DÉCHETS MÉNAGERS
EN SAC FERMÉ

- Ordures ménagères
- Vaisselle en verre ou porcelaine

LA DÉCHÈTERIE *mode d'emploi*

À LA DÉCHÈTERIE, CE SONT LES USAGERS QUI TRIENT LES DÉCHETS ET QUI LES DEPOSENT DANS DIFFÉRENTES BENNES.

2 DÉCHÈTERIES PROCHES DE CHEZ VOUS !

à Saint-Genis-les-Ollières,
2 avenue Louis Pradel - 04.78.57.16.59

à Francheville,
29 rue de la Gare - 04.78.59.04.32

ACCESSIBLES TOUS LES JOURS (HORS JOURS FÉRIÉS)

du 1er novembre au 31 mars :
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Le samedi : 9h-17h
Le dimanche : 9h-12h

du 1er avril au 31 octobre :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h
Le samedi : 8h30-18h30
Le dimanche : 9h-12h

À NOTER

Pour les personnes de plus de 75 ans habitant en maison individuelle, **la Municipalité propose 2 à 6 fois dans l'année une collecte à domicile des encombrants.** Inscription obligatoire auprès du Centre Communal d'Action Sociale au 04.78.57.82.81

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Déchets encombrants des ménages,
- Ferraille,
- Vêtements et textiles,
- Bois, gravats, végétaux, plâtre,
- Déchets spécifiques ou toxiques (8 kg max. par usager) : produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture, néons, piles et batteries, radiographies, huile de friture, huile de vidange, etc.
- Électroménagers, appareils électriques et électroniques.

DÉCHETS REFUSÉS

- ✖ Déchets explosifs (radioactifs), amiante,
- ✖ Déchets médicaux (seringues...),
- ✖ Médicaments non utilisés,
- ✖ Cartouches d'encre,
- ✖ Ordures ménagères,
- ✖ Bouteilles de gaz, extincteurs, pneus.

j'y pense aussi...

LE COMPOSTAGE, C'EST ÉCOLOGIQUE

Les déchets compostables représentent 30% de nos poubelles. Composter, c'est recycler soi-même ses déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, etc.) afin de les transformer en matière fertile : le compost.

Plus d'infos

Téléchargez les plaquettes sur www.grandlyon.com/services/le-compostage-des-dechets.html

LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL, C'EST PRATIQUE

Courant janvier, la Métropole de Lyon, en partenariat avec la Commune, met en place chaque année sur Craponne une collecte gratuite de vos sapins de Noël (date et lieu de dépôt communiqués dans le Craponne Magazine de décembre/janvier). Les arbres sont ensuite recyclés et valorisés.

LA REPRISE DE VOS ANCIENS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS, C'EST GRATUIT

Depuis 2006, lors de l'achat d'un nouvel appareil électroménager, les enseignes sont tenues de reprendre gratuitement l'ancien. Il s'agit de l'obligation dite du "un pour un" qui vise à améliorer le recyclage.

LES DONNERIES
la solidarité en déchèterie

VOUS AVEZ ACHETÉ UN NOUVEAU TÉLÉVISEUR ET L'ANCIEN FONCTIONNE ENCORE ? VOUS POSSÉDEZ DES ACCESSOIRES DE PUÉRICULTURE D'UN BÉBÉ DEVENU GRAND ? DES JOUETS INUTILISÉS ? UNE BIBLIOTHÈQUE QUE VOUS VOULEZ CHANGER ?

AVANT DE JETER, PENSEZ À DONNER !

Donneries les plus proches :

- **déchèterie de Francheville**
- **déchèterie de Saint-Genis-les-Ollières**.

Les objets sont ensuite réutilisés ou valorisés par des associations ou des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire.

Ouvertes tous les matins du lundi au samedi, aux mêmes horaires que les déchèteries.

ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Foyer Notre-Dame des Sans Abris, Emmaüs Lyon, Rhône Emplois et Développement (REED), Espaces Vêtements du Cœur, Collectif La Clavette, Envie Rhône, Estime.

À NOTER

- des associations Craponnoises collectent et redistribuent également, selon des besoins spécifiques (Secours catholique, ASMALI, Association Rêves d'Enfants, etc.). Plus d'infos : www.mairie-craponne.fr/vie associative

les circuits spécifiques

OBJETS ACCEPTÉS (EN BON ÉTAT !)

- Le multimédia : téléphones fixes et portables, appareils photos, ordinateurs, DVD...
- Les loisirs : vélos, articles de sports, instruments de musique, livres...
- La maison : ameublement, électroménager, vaisselle, bagages...

OBJETS REFUSÉS

- ✖ les vêtements,
- ✖ le linge,
- ✖ les chaussures.

Un conteneur spécifique « Le Relais » est présent sur Craponne pour ce type de collecte (parking du magasin Côté Nature).

« Guide des donneries » disponible sur www.grandlyon.com/services/les-donneries.html

LES MÉDICAMENTS

Les médicaments non utilisés doivent être retournés à la pharmacie

LES CARTOUCHES D'ENCRE

Elles font l'objet d'une collecte séparée, notamment dans les supermarchés.

LE VERRE

Le verre, recyclable à vie, est collecté dans les déchetteries mais il peut aussi être déposé dans les silos à verre répartis sur la Commune (voir plan p. 18/19). Une carte interactive et régulièrement mise à jour est disponible sur grandlyon.com

L'AMIANTE

Les déchets d'amiante doivent être évacués par une entreprise spécialisée.

LES PNEUS

Les pneus doivent être repris par les garagistes.

LES LUNETTES ET BOUCHONS PLASTIQUES

Ils font l'objet d'une collecte à but humanitaire.

LES AMPOULES ET PILES USAGÉES

Elles peuvent être rapportées dans de nombreuses enseignes : commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, grossiste...

plan des outils de propreté

Sur la commune

- Silos à verre
- Distributeurs de sacs à déjections canines
- Conteneur à linge / vêtement / chaussures

INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE CRAPONNE
04.78.57.82.82
1, place Charles de Gaulle

HORAIRES D'ACCUEIL DE L'ÉTAT-CIVIL
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mercredi et samedi :
de 8h30 à 12h

SITE OFFICIEL DE LA VILLE DE CRAPONNE
www.mairie-craponne.fr
infomairie@mairie-craponne.fr

PAGE FACEBOOK
villedecraponne

SITE OFFICIEL DE LA MÉTROPOLE DE LYON
www.grandlyon.com

DEMANDES ET RÉCLAMATIONS : AYEZ LE RÉFLEXE GRECO !

Cette plate-forme téléphonique mise en place par la Métropole prend en compte les demandes d'intervention des habitants et des mairies relatives à la voirie, l'eau, l'assainissement, la propreté.
Pour demander une information ou signaler un problème : 04.78.63.40.00.